Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client. Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires sont à régler.

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES

PROCEDURE REFERE EXPERTISE EN DEMANDE

Ouverture de dossier 320,00 €

PROCEDURE: TRIBUNAL JUDICIAIRE - REFERE

Etude du dossier, rédaction de l'assignation	640,00€
Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼.	PM
Eventuel mémoire complémentaire	PM
Honoraires de plaidoirie	320,00€
Honoraires de vacation	640,00€
Eventuellement certificat de non appel	<u>PM</u>

Sous-total 1 600,00 €

OPERATIONS D'EXPERTISE (Prévisionnel : 2 accédits)

Assistance aux 1ères opérations d'expertise n° 1	640,00€	
Compte rendu des opérations d'expertise n° 1	480,00€	
Honoraires de vacation n° 1	160,00€	
Dire	320,00€	
Etude du rapport, diligences et perspectives	320,00€	
Sous-total Sous-total		1 920,00 €
Assistance aux 2èmes opérations d'expertise	640,00 €	
Compte-rendu des opérations d'expertise n° 2	480,00 €	
Honoraires de vacation n° 2	320,00€	
Sous-total		<u>1 440,00 €</u>

TOTAL HT 5 280,00 € (TVA EN SUS)

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention: UV 1er janvier 2022 → 320,00 € HT

- Assignation complexe (3 à 10 UV)
- Procédure (Eventuelles conclusions ½ à 1 UV)
- Dire à Expert : ½ à 1 UV
- Expertise (Opérations complémentaires)
- Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)
- \checkmark Honoraires de résultat -2.5% à 7,50 % selon la convention d'honoraires